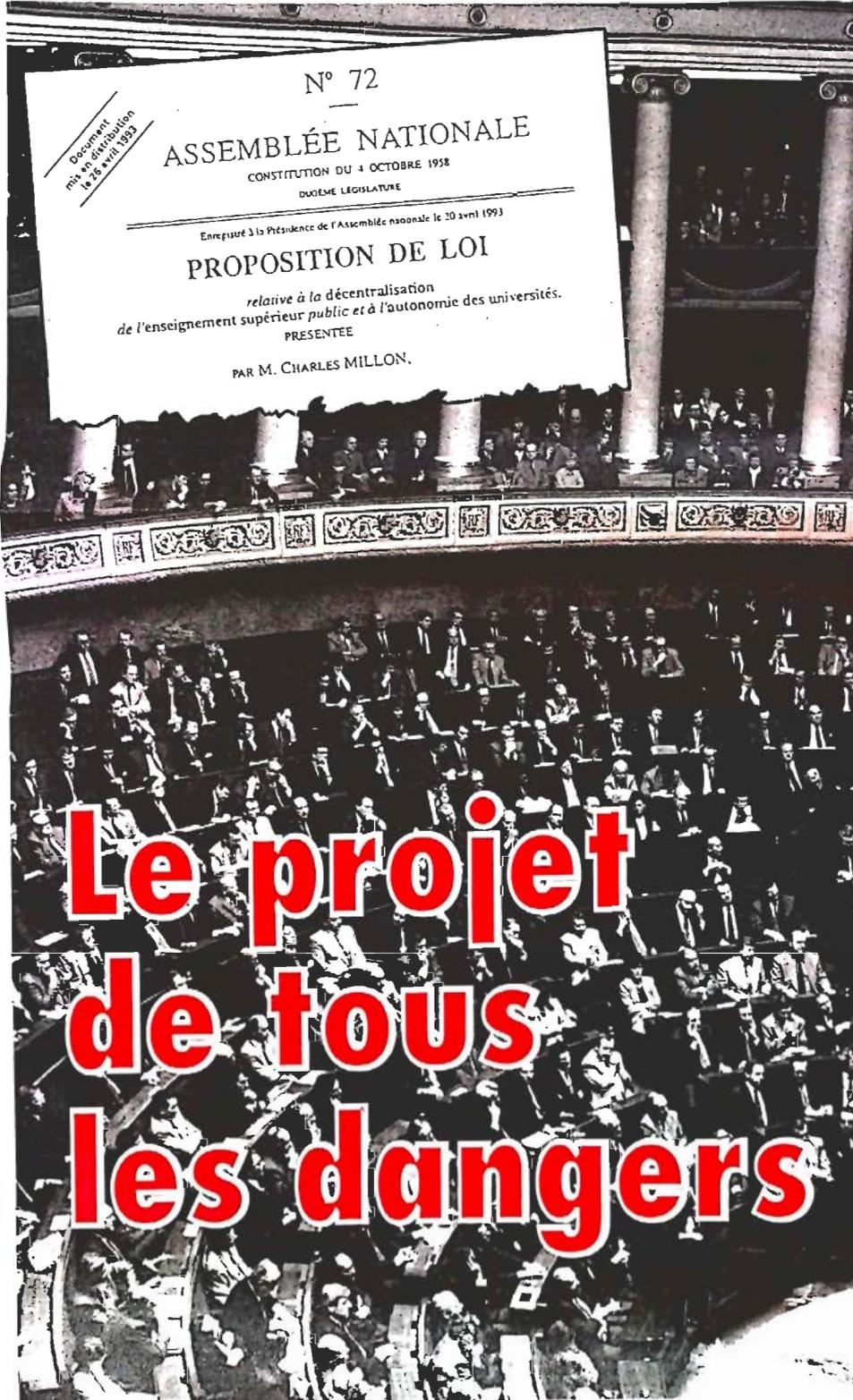


# Le Nouveau CAMPUS

Publication de l'Union Nationale des Étudiants de France

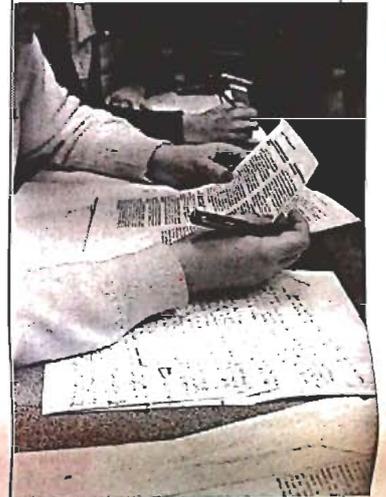


mai-juin ● 4 F  
Nouvelle Série - N° 3



# Le projet de tous les dangers

**EXAMENS :**  
les 1 000 et  
un ennui !



**ÉTUDIANTS  
ÉTRANGERS :**  
Il n'y a Pasqua  
être fiers !

**SANTÉ :**  
mutualisme,  
pourquoi faire ?

**INTERVIEW :**  
A. JODOROWSKY  
pour SANTA  
SANGRE

Echos Rock,  
Ciné, BD...

**CONCERTS**

Achtung (Baby) ! Les Irlandais de U2 débarquent en France pour 4 shows exceptionnels. Cela s'appelle "U2 Zoo Tour" et cela passera en rase-motte le 26 mai à Nantes (stade de la Beaujoire), le 23 juin à Strasbourg (Stade de la Meinau), à Paris (prévu fin juin, date et lieu à confirmer) et à Marseille le 14 juillet (Stade Vélodrome, là où joue l'OM si, si !)

**EXPOS**

"Toros y Toreros" au Musée Picasso de Paris jusqu'au 28 juin (tel : 42 71 25 21) ou la passion de Picasso pour les choses de l'Arène...  
 "Le Printemps des Génies" à la Bibliothèque Nationale (58 rue de Richelieu, Paris 2ème) jusqu'au 25 mai. On pourra découvrir les premières oeuvres de précoces surdoués tels Camille Saint-Saëns, Aragon et Flaubert...  
 Au Centre National de la Photographie (Palais de Tokyo, 13 avenue Wilson, Paris 16ème), le brésilien Sebastiao Salgado, l'un des plus importants photo-journalistes d'aujourd'hui expose ses clichés jusqu'au 29 juin. Cela s'intitule "La Main de l'Homme" et c'est à voir !  
 A Rennes au Musée des Beaux-Arts seront exposés jusqu'au 20 juin, 130 tableaux réalisés par des artistes français du XVII<sup>ème</sup> siècle. Cette exposition sera ensuite visible du 28 juin au 5 septembre au Musée Fabre de Montpellier.

**RADIOS**

A noter que certains CROUS, en collaboration avec des universités, émettent chaque jour sur la FM avec des radios baptisées "Radio Campus". C'est le cas à Bordeaux sur 88,10 FM où les étudiants ont droit à des infos locales ou pratiques, des programmes détente mais aussi au Télé-Enseignement. Idem à Limoges sur 99,6 FM. Beaucoup moins institutionnelle (mais de qualité !), la "Radio Campus" de Toulouse (90 FM) installée dans les locaux de l'UNEF de la ville rose...

**SPORTS**

Un peu d'air frais après les exams ? Pourquoi pas une petite ballade sous le soleil du Languedoc-Roussillon ? C'est en tout cas dans cette belle région du Sud que se dérouleront les 11ème Jeux Méditerranéens du 16 au 27 juin. On y attend 3.500 athlètes (dont de nombreux médaillés olympiques) de 20 pays qui s'affronteront dans 25 disciplines individuelles ou collectives. Détente et émotion en perspective car le sport est tellement plus beau... quand il est pratiqué par d'autres !

**ETUDIANTS et ETRANGERS : IMPOSSIBLE SERAIT-IL FRANCAIS ?**

**IL N'Y A "PASQUA" ETRE FIER !**

**O** est des étudiants qui ont bien du mérite à réussir leurs études : le nouveau gouvernement n'est guère rassurant quant à ses intentions les concernant.

Au soir du second tour des législatives, Nicolas Sarkozy (aujourd'hui ministre du budget et porte-parole du gouvernement) a été clair : "tout étudiant étranger en situation d'échec sera expulsé". Plus récemment, un projet de loi en cours d'élaboration au ministère de l'Intérieur

donne une indication précise des objectifs de Mr Pasqua : Alarman ! "Il réduit les protections dont bénéficient les étrangers régulièrement installés et rend précaire la situation des étudiants étrangers" (Le Monde du 6 mai 1993). Ainsi, les étudiants titulaires d'une carte de séjour temporaire ne pourraient plus obtenir une carte de dix ans. Une disposition qui viendrait s'ajouter aux précédentes.

**INTERDITS D'ETUDES**

La loi Savary (1984) ne contient aucune procédure dérogatoire pour l'accès des étudiants étrangers en université. Mais les préfetures de police et les ministres de l'Intérieur (de Joxe à Pasqua en passant par Marchand) ne se gênent pas pour détourner ce principe à grand renfort de circulaires. Ainsi, le décret d'août 1989 concernant "la réalité des études", précisé par la "circulaire

Marchand" d'octobre 1991. Les critères qui interviennent pour justifier cette réalité des études, présentent un caractère discriminatoire évident : ainsi les préfets doivent vérifier "que le requérant ne se détourne pas de sa qualité d'étudiant pour exercer une activité salariée". Dans le même temps, le postulant à la carte de séjour doit justifier de ressources suffisantes. Heureusement que la mendicité ne constitue pas une activité salariée, car s'il n'est pas boursier, s'il n'a pas la "chance" de bénéficier d'un prêt bancaire (vous en connaissez beaucoup de banques qui prêtent à un étudiant expulsable à tout moment ?), il devra vivre de l'air du temps. Ou du travail au noir.

**LES VRAIS FAUX ETUDIANTS, LEVEZ LE DOIGT !**

Autre exemple : pour les préfets de police, il faut justifier de plus de vingt heures de cours par semaine pour être un "vrai étudiant". Voilà une nouvelle intéressante pour beaucoup d'entre nous (un étudiant de DEA peut n'avoir qu'une heure et demie de cours par semaine) ! Il est également nécessaire de justifier de son inscription à la Sécurité Sociale. Or, de nombreux étudiants en thèse sont âgés de plus de 26 ans et n'en bénéficient plus. D'ailleurs, ceux qui ont le "privilège" de profiter

des prestations sociales sont prévenus : le projet de loi présenté par Charles Pasqua donne aux caisses de sécu et d'allocations familiales, l'accès aux fichiers de police.

Enfin, dernière exigence : des critères pour distinguer les "authentiques étudiants" (sic) de l'ivraie.

La réussite obligatoire aux examens ! Le préfet a le droit (art. 5 de la circulaire Marchand) de "contrôler la réalité et le sérieux des études poursuivies par l'étranger (...) de réclamer une attestation d'inscription aux examens et demander à en connaître les résultats". Sachant qu'un étudiant met en moyenne 3,8 années pour obtenir un DEUG, un marocain a intérêt à se montrer plus brillant qu'un auvergnat, sinon...

On le voit, les étudiants étrangers hors CEE ne bénéficient pas spécialement d'un traitement de faveur. Combien d'étudiants français pourraient répondre aux critères demandés ?

L'UNEF dénonce ces lois discriminatoires, ces obstacles administratifs et sociaux. Déclarons nos fers interdites aux expulsions et exigeons l'abrogation des lois Joxe-Pasqua et de la circulaire Marchand. Exigeons l'égalité des droits entre étudiants étrangers et étudiants français.

François TOULAT.



**PROTEGEZ VOTRE SANTE**

Vous avez 20 ans et plus. Vous êtes donc inscrit à la Sécurité Sociale sous votre propre nom, et non plus celui de vos parents. Cependant, en cas de maladie, d'accident de santé, la Sécurité Sociale ne rembourse pas complètement vos dépenses. Aussi, il est utile de se doter d'une couverture complémentaire qui vous permettra d'accéder aux soins sans vous ruiner. Le département ETUDIANTS de la Mutuelle Familiale a été créé pour cela, avec l'objectif de vous aider à préserver votre santé :

**PAS D'AVANCE D'ARGENT POUR SE SOIGNER**

C'est un avantage très apprécié : sur présentation de la carte mutualiste, ou d'une prise en charge, vous êtes dispensé d'avance financière pour la pharmacie, tout comme pour les consultations, soins, analyses, radios... C'est possible auprès de 8 000 professionnels de santé en Ile de France, tout comme dans nos centres sanitaires et sociaux, à Paris et dans les départements d'Ile de France.

**100 %**

Les consultations, la pharmacie, les soins, les analyses, radios, médicaments, soins dentaires et prothèses acceptées, optique, transport en ambulance, hospitalisation, ... sont remboursés entre 40 et 80 % par la Sécurité Sociale.

**LA MUTUELLE COMPLETE A HAU-TEUR DE...100 % des tarifs de convention.**

**FORFAITS SUPPLEMENTAIRES DE 1 000 F DE QUOI GARDER SON SOURIRE... ET Y VOIR PLUS CLAIR !**

Savez-vous combien sont remboursés les verres et la monture de vos lunettes par la Sécurité Sociale ? moins de 50 Frs, pour une dépense réel-

le bien supérieure.

**Le forfait de 1 000 Frs pour l'optique vous aidera à couvrir vos frais.**

Et vous n'êtes même pas obligé d'avancer cette somme si vous vous rendez dans l'un de nos 10 centres optiques, avec une prise en charge de la mutuelle.

**Pour les prothèses dentaires (acceptées), la Mutuelle verse également un forfait de 1 000 Frs.**

Ainsi, pour une couronne remboursée 528,75 Frs par la Sécurité Sociale, vous toucherez de la Mutuelle le ticket modérateur (25 %) soit 176,25 Frs + 1 000 Frs = 1 176,25 Frs. En cas d'hospitalisation, bonjour la note !

**Le Forfait hospitalier** - 50 Frs par jour - n'est pas du tout remboursé par la Sécurité Sociale. La Mutuelle le prend en charge intégralement pendant 90 jours par an.

**A CES AVANTAGES REELS, CONCUS A PARTIR DE VOS BESOINS, s'ajoutent des services appréciés :**

- notre RESEAU SANITAIRE ET SOCIAL pour les SOINS ET LA PREVENTION, mais aussi : l'INFORMATION, les ŒUVRES SOCIALES de la Mutuelle, le CLUB LOISIRS (liste de partenaires auprès desquels vous bénéficiez de réductions importantes pour les voyages, les spectacles, l'achat de voitures, l'achat de livres, etc...).

**En retournant ce coupon à la MUTUELLE FAMILIALE département ETUDIANTS 10 rue Dieu 75010 PARIS**

vous découvrirez toutes les possibilités que vous offre la mutuelle, et cela, sans engagements de votre part.

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Faculté.....



Publicité

# LES ETUDIANTS DANS LE COLLIMATEUR

**A** lors que les conditions d'étude à l'université font l'objet de multiples attaques, les intentions du nouveau gouvernement visant à privatiser l'enseignement supérieur et à accroître la sélection sociale, font peser de graves menaces pour les étudiants et l'université. C'est dans ce contexte que des individus, bien souvent étrangers au milieu universitaire, agressent des étudiants et cela sur plusieurs campus.

## SACCAGE À LYON II

Lundi 29 mars au matin. A peine arrivés sur le campus, les étudiants de Lyon II découvrent le local de l'UNEF saccagé. Peinture sur les murs, les vitres, la machine à relier, le matériel. Entre les tables renversées "on" a répandu divers liquides sur les archives jetées à terre. Sans oublier les quelques 1 000 Frs votés dans la caisse. Un "travail soigné" : la police ne relèvera pas d'empreintes, mais de nombreuses traces de gants. Et parfaitement ciblé : de tous les locaux syndicaux ou associatifs, seul celui de l'UNEF a été "visité".

## NOSTALGIQUES DES COLONIES À LYON III

Le lendemain, à Lyon III, des militants d'extrême-droite prennent à partie trois adhérents de l'UNEF. Se réclamant de l'Action Française et de Renou-

veau Etudiant, cette dizaine de jeunes gens étaient là pour filtrer les cours de B. Lugan. C'est qu'à Lyon III, le mardi-gras précédent avait été "chaud". M. Lugan, prof d'Histoire contemporaine à l'humour plus que douteux, a pour habitude d'apparaître à cette date déguisé (?) en tenue coloniale et armé d'un fouet.

Cette année, sous prétexte d'un cours intitulé "La chanson comme science auxiliaire de l'Histoire", il prétendait faire chanter à ses étudiants les couplets de "La Coloniale". Un chant qui, selon lui, "a toujours lancé sur les pistes les hommes en bonne santé morale". Ce jour-là pourtant, les étudiants n'ont pas marché. Dans un chalet transformé en pugilat, M. Lugan avait donné du fouet, avant d'être lui-même bousculé. Depuis, à chaque cours du mardi, un groupe de jeunes nerfs instaurait un "contrôle d'entrée" qui allait jusque à refouler les "indésirables".

Afin de calmer le climat plus que tendu qui régnait alors, à l'université de Lyon III, l'association UNEF d'Histoire Géo, avait décidé de distribuer un tract "contre la violence et l'utilisation des cours d'Histoire comme lieu de propagande". Ce qui a déçu aux activistes "bons aryens" venus jouer les gardiens de l'Ordre.

## AGRESSION À MONTPELLIER

Changement de décors : trois jours plus tard, à Montpellier.

Fred, Antoine et Damien, tous les trois responsables de l'UNEF, se rendent au lunch donné par la Corpo locale, qui doit ouvrir leur "soirée" traditionnelle. Comme la soirée se déroule sur le campus, le président de l'université doit y prononcer une allocution. La Corpo de Lettres a engagé une société privée de gardiennage pour l'occasion. Arrivés devant la salle du lunch, ils montrent leur carton d'invitation - envoyé par la Corpo - aux vigiles : "nous sommes de l'UNEF".

Cette présentation agit comme un délice : coups de poings et coups de pieds pleuvent sur les trois copains. Et cela sous les yeux de responsables de la Corpo, "écroulés" de rire. Trois incidents parmi d'autres, survenus la même semaine.

## QUELLE MOUCHE LES PIQUENT ?

Cette remise en cause des acquis étudiants, ce climat de violence et d'intolérance sont inacceptables. Ils constituent une grave atteinte à l'expression étudiante et aux libertés syndicales. Il est vrai que l'UNEF est devenu un pôle de rassemblement pour défendre nos études, le syndicat utile sur lequel on peut compter. Ce n'est donc pas un hasard si l'UNEF se trouve en ligne de mire. Mais en s'attaquant à l'UNEF, c'est aux étudiants qu'on s'en prend.

A Lyon 2, dans le local saccagé, ce sont : pétitions, demandes d'exonération des droits d'inscription, cahiers de doléances,

## E D I T O

**I** l'aura pas fallu bien longtemps à la nouvelle majorité parlementaire et au gouvernement Balladur pour montrer leur vrai visage. Bavures, plan d'austérité, code de la nationalité, les mesures néfastes se multiplient...

L'université n'est pas épargnée par l'avalanche de ces mauvais coups. C'est, à quelques semaines des examens, les menaces d'expulsions qui pèsent sur les étudiants étrangers. C'est l'amputation de près de 200 millions de francs du budget de l'enseignement supérieur et les menaces d'augmentation des droits d'inscription.

C'est enfin ces derniers jours, le projet Millon qui instaure la sélection à l'entrée des facs, casse le cadre national des diplômés et de la recherche, introduit la privatisation des facs...

Ce projet, inacceptable, remet totalement en cause notre droit aux études et tourne le dos à ce dont nous avons besoin; des conditions de vie et d'études qui permettent de répondre à notre aspiration d'avoir une formation de qualité et un diplôme reconnu.

Ce projet va contre nous, et l'UNEF est disponible pour y faire immédiatement obstacle. Disponible aussi en cette période d'examen, pour faire valoir tes droits. L'UNEF, c'est ton syndicat, n'hésite pas à t'en servir pour réussir tes études !

Bob Injey  
Président de l'UNEF

qui ont été détruits avec le plus d'acharnement.

A Lyon III, c'est l'exigence des étudiants qui s'exprimait à travers l'initiative de l'UNEF. Est-ce trop demander que des étudiants inscrits, passant des examens, puissent suivre leurs cours sans être empêché par des apprentis fascistes extérieurs à la fac ?

A Montpellier, l'UNEF se bat pour des conditions de vie décentes en cité-U, pour des études qui ne soient pas que du "apprend-recherche".

On comprend que ça ne plaise pas à tout le monde. Mais les étudiants reconnaîtront les leurs. Cette reconnaissance s'est d'ailleurs exprimée lors de chaque incident. Collecte dans les amphes de Lyon II pour permettre de "remettre sur pied" le local. Indignation à Lyon III après le filtrage : la semaine suivante, c'est une quinzaine d'étudiants qui distribuent le tract de l'UNEF, et plus trace des "filtreurs".

## VIGILANCE POUR NOS DROITS

Les administrations des facs jouent parfois, dans ce cadre,

un jeu dangereux. Que dire de l'attitude du président de Lyon III refusant de sanctionner un professeur propagandiste qui fouette ses étudiants et fait "filtrer" ses cours ? Que dire de l'administration de la même université qui accepte de tirer les tracts électoraux de listes d'extrême-droite qualifiant nos facs de "dépotoirs du Tiers-Monde" ? N'a-t-elle pas une responsabilité dans l'image de "fac-facho" que se traîne Lyon III ? Que dire de l'attitude du président de l'Université de Montpellier, essayant de persuader l'UNEF de "s'arranger à l'amiable" avec une Corpo qui paie des vigiles pour casser la gueule de ceux qui l'ouvrent un peu trop ?

Les administrations universitaires doivent assumer leurs responsabilités : mettre un terme à ces agressions et garantir les libertés d'expression, notamment syndicale.

L'UNEF, pour sa part, n'entend pas laisser se reproduire de tels actes et appelle les étudiants à se montrer vigilants.

Katel Corduant.



cours d'Histoire contemporaine chez M. Lugan...

# LES FACCS POUR

## LE PROJET DE LOI MILLON :

### Article premier.

« Le service public de l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des formations post-secondaires relevant des différents départements ministériels ainsi que les formations organisées par les régions dans le cadre de conventions passées avec l'Etat.

« D'autres collectivités territoriales, ainsi que des personnes morales de droit public et de droit privé pourront adhérer aux conventions mentionnées précédemment. »

**ARTICLE PREMIER:** Millon annonce la couleur dès le départ: les Régions assurent l'enseignement, tout comme les entreprises ("personnes morales de droits privées"). Voilà ouverte la Voie Royale à la privatisation de nos universités.

### Art. 4.

La région peut créer à l'intérieur des universités et, dans le cadre d'une convention passée avec l'Etat, des unités de formation et de recherche dont le personnel enseignant peut être mis à disposition par l'Etat.

**ARTICLE 4.** C'est l'apparition et l'officialisation des diplômes régionaux avec l'apparition d'UFR régionaux. Si cette disposition était appliquée, ce serait la fin du caractère national des diplômes, et du cadre national de la formation et de la recherche.

### Art. 7.

« Les dispositions relatives à la répartition entre les établissements et les formations doivent contribuer à l'orientation des étudiants en fonction de leurs souhaits, de leurs projets professionnels et des capacités d'accueil des établissements.

« Les modalités d'accueil des étudiants sont précisées par les conventions.

**ARTICLE 7.** C'est la première fois qu'apparaîtrait dans la loi la notion "d'orientation des étudiants en fonction (...) des capacités d'accueil des établissements". Actuellement la loi Savary ne prévoit aucune forme de sélection à l'entrée en université. Millon avec les termes de "modalités d'accueil (...) précisées par les conventions" entérine et encourage cette sélection, dont les modalités exactes seraient décidées localement. Autrement dit, libre cours serait donné à une sélection des plus arbitraire...mais légale !

### Art. 9.

« Les établissements publics d'enseignement supérieur sont créés par décret portant approbation d'une convention passée entre l'Etat et les régions d'implantation des établissements.

« La liste des catégories d'établissements qui n'entrent pas dans le champ des conventions mentionnées à l'alinéa précédent est fixée par décret en Conseil d'Etat.

**ARTICLE 9.** C'est l'intitutionalisation des établissements supérieurs ne relevant pas du secteur public. C'est à dire les universités privées.

### Art. 11.

« Les règles d'organisation et de fonctionnement contenues dans les articles 27, 28, 30, 31, 32 et 33 de la présente loi peuvent faire l'objet de dérogations justifiées par une démarche expérimentale visant à renforcer la contribution qu'apporte l'enseignement supérieur à la réalisation des objectifs visés à l'article 2 de la présente loi.

**ARTICLE 11.** Les articles 27,28,30,31,32 et 33 de la loi Savary dont il est question, portent création et définissent les organes de gestion des universités, en particulier les conseils d'administration (CA), des études et de la vie universitaire (CEVU) et scientifique (CS), au sein desquels siègent les étudiants. En instituant une dérogation à ces articles, Millon créerait des universités, qui ne seraient plus gérées financièrement et pédagogiquement par les élus enseignants, ATOSS et étudiants. Par exemple, les étudiants ne disposeraient plus de garantie en matière disciplinaire. Plus généralement, cette disposition vise le fonctionnement démocratique des universités, notamment en limitant l'intervention des étudiants et de leurs organisations représentatives.

### Art. 12.

« Les établissements publics d'enseignement supérieur disposent, pour l'accomplissement de leurs missions, des équipements, personnels et crédits qui leur sont attribués par l'Etat ou par les régions. »

**ARTICLE 12.** Régionalisation avec apparition d'universités à plusieurs vitesses (en fonction de la richesse de la région). Remise en cause des statuts des enseignants et des ATOSS qui peuvent être embauchés par les régions.

# RICHES À MILLON

**Le 20 avril dernier, moins d'un mois après les Législatives, une proposition de loi sur l'université a été déposée à l'Assemblée par M. Millon. Cette proposition sert de base à un nouveau projet de loi, en cours d'élaboration. Elle en constitue l'esprit, en trace les grandes lignes. Pas étonnant qu'il n'en soit pas fait une grande publicité: son contenu est explosif. Enquête sur le projet de tous les dangers.**

Charles Millon est un homme pressé. Président de la région Rhône-Alpes et du groupe UDF à l'Assemblée nationale, il fait de l'Education nationale sa spécialité. Il a sur le sujet des idées qu'il voudrait voir appliquées au plus tôt. Le 6 mai dernier, M. Millon rendait public un ensemble de propositions concernant l'université. A cette occasion il annonçait qu'un projet de loi était en cours d'élaboration. Son sujet: "la décentralisation de l'enseignement supérieur public et l'autonomie de l'université".

En fait, une proposition de loi ayant le même objet et le même auteur a déjà été déposée à l'Assemblée. Contacté par le nouveau Campus, le cabinet de M. Millon confirme: "La proposition du 20 avril expose les grandes idées, la doctrine générale.

Une nouvelle proposition va être présentée. Elle sera dans le même esprit en détaillant des points particuliers".

L'esprit qui hante ces projets, c'est tout simplement la casse du cadre national de l'enseignement supérieur. Le tout sur fond d'"émulation" sinon de concurrence.

### "SUIVANT QUE VOUS SEREZ RICHES OU MISÉRABLES"

M. Millon propose aux régions d'investir les universités. Aidées en cela par les entreprises locales. Création d'enseignements, embauche de profs et de personnels (sous quels statuts?), gestion des bourses, des transports, de la restauration et du logement universitaire... seraient assurés par les régions.

Le cadre national des diplômés, déjà bien mis à mal, n'existera

plus, car suivant que vous serez étudiant en Limousin ou en Rhône-Alpes, votre région paiera différemment! Dès lors bienvenue aux "nouveaux pauvres universitaires". Il faut bien qu'il y ait des perdants au jeu de l'émulation!

Mais la discrimination n'est pas seulement géographique. M. Millon souhaite une révolution des premiers cycles: scindés en deux voies: "d'une part, des premiers cycles "propédeutiques" préparant aux études longues et susceptibles d'accueillir environ un tiers des bacheliers, et, d'autre part, des premiers cycles professionnalisant, en 1 ou 2 ans, drainant la grande majorité des étudiants" (le Monde 08/05/93). Perspectives réjouissantes. D'autant que, si l'on se base sur l'opinion de M. Millon à propos des IUT, pas



question de poursuivre en second cycle pour les "professionnalisés". De plus, au cœur même des universités les disparités s'accroissent. Les entreprises locales, fortement sollicitées, financeraient-elles l'UFR de Philo ou la recherche fonda-

mentale? Il est permis d'en douter... François Toulard



### Recette

*Le gâchis parmentier "Charles Millon". (idéal pour petit budget)*

**Ingédients :** 2 millions d'étudiants, 70 universités, 22 régions, 1 bonne dose de cynisme.

Dégagez votre plan de travail de tout scrupule. Mettez d'un côté les régions riches et de l'autre les régions light. Ne mélangez surtout pas mais mettez le tout en concurrence.

Passons à la garniture. Dans chaque université, cossez les statuts et séparez les cursus; laissez une pincée d'étudiants se bonifier et les autres s'évaporer.

Un conseil: sélectionnez soigneusement les étudiants dès le début! Vous n'alliez tout de même pas les prendre tous: et votre ligne (budgétaire) alors?

Battez vigoureusement pour supprimer les acquis qui accrochent encore (les élus étudiants font souvent des grumeaux). Rejoignez autant d'entreprises locales que vous le voulez: c'est cela qui personnalisera le plat!

Saupoudrez avec 5 000 F de droits d'inscriptions minimum. C'est prêt. Vous allez déguster! Le conseil du chef: présentez le tout dans un texte de loi accompagné de Sainte-Millon 93. Et n'écoutez pas les gougats qui prétendent que c'est immanquable.

### Dernière minute - Dernière minute 187 millions en moins!

Par un arrêté paru au Journal Officiel le 11 mai, le ministre du Budget vient de supprimer 187 millions de francs sur le budget de l'Enseignement Supérieur. Sur cette somme, 135 millions devaient être consacrés à la recherche universitaire, dont 12 millions prévus pour le pré-recrutement d'enseignants-chercheurs. Une "économie" drastique, qui intervient alors que les crédits pour la recherche inscrits au budget 93 étaient déjà très insuffisants (rappelons que ce budget a baissé de 2 % cette année).

Pour la seconde fois depuis janvier, les crédits de fonctionnement sont ponctionnés de 40 millions de francs. Cette décision va gravement handicaper les établissements dès la prochaine rentrée.

Le SNESUP (Syndicat National de l'Enseignement Supérieur) et l'UNEF dénoncent ces amputations et appellent enseignants, personnels et étudiants à riposter contre ces mesures régressives.

## DÉBAT... ET VIGILANCE

Le débat actuel sur l'autonomie des universités n'est pas sans arrière-pensées! Si l'UNEF est pour une certaine autonomie pédagogique de l'université, nous trouvons dangereux de laisser collectivement locales et partenaires privés devenir les bailleurs de fonds des universités. Parce qu'il y aura des disparités dans les investissements selon que l'on soit dans une région riche ou pauvre. D'où des universités de première classe et d'autres de seconde zone... Autre question: si les régions veulent plus investir dans la formation, sur quels budgets prendront-elles cet argent? les budgets sociaux, déjà bien minces? Concernant le privé, le risque est grand de voir ces "acteurs de la vie économique" décider de la rentabilité ou non de nos formations.

A l'UNEF, nous ne pensons donc pas que la réponse aux immenses besoins de l'université réside dans un nouveau désengagement financier de l'Etat. Au contraire, il faut dès à présent investir dans nos formations. Et c'est dans le seul cadre d'un service public renoué, apte à répondre aux exigences actuelles qu'il faut faire

cet effort tant qualitatif que quantitatif...

Mais pas question de jouer les dégoutés avec "l'argent du privé"!

Pour les entreprises privées aussi nos formations sont un investissement; elles doivent donc participer à leur financement. La collecte et la redistribution nationale du 1 % patronal alloué à la formation, constitueraient une mesure équitable, évitant les déséquilibres.

A l'heure où pointent à l'horizon les trois millions d'étudiants, qu'attend-on pour construire partout

de nouvelles universités, de nouvelles cités-U, de nouveaux restos U, augmenter les bourses, moderniser et rénover les installations actuelles... l'urgence est bien-là: donner au pays un enseignement supérieur digne de ce nom! C'est tout le sens de la carte-pétition lancée récemment par l'UNEF. Elle demande au nouveau ministre de l'Enseignement supérieur de faire voter des crédits d'urgence pour réussir la rentrée prochaine. On voit l'enjeu de la signer et de la faire signer autour de nous! L.H.B.

**IL Y A URGENCE.**  
Tous les jours des milliers d'étudiants à vouloir rejoindre nos études. Pourtant les obstacles se multiplient et la sélection fait des ravages. Conséquences: 1 étudiant sur 2 quitte l'université sans diplôme et il faut en moyenne 3,5 années pour obtenir son Deug. Ce n'est pas tout: il est urgent que ces choses changent car notre avenir n'est pas en jeu.

**L'ÉTAT DOIT INVESTIR DANS NOS FORMATIONS.** Le salaire de ce pays est en baisse depuis des années. L'Etat ne cesse de se désengager. Privatisation de nos écoles, mais en concurrence avec les entreprises du fait d'un encadrement. STOP aux licenciements de nos enseignants. STOP à la réduction de nos effectifs.

**UN COLLECTIF BUDGÉTAIRE S'IMPOSE.** Pour répondre aux besoins d'une formation de qualité pour lutter contre la sélection sociale pour l'UE, pour lutter contre la sélection sociale pour l'UE, pour lutter contre la sélection sociale pour l'UE, pour lutter contre la sélection sociale pour l'UE.

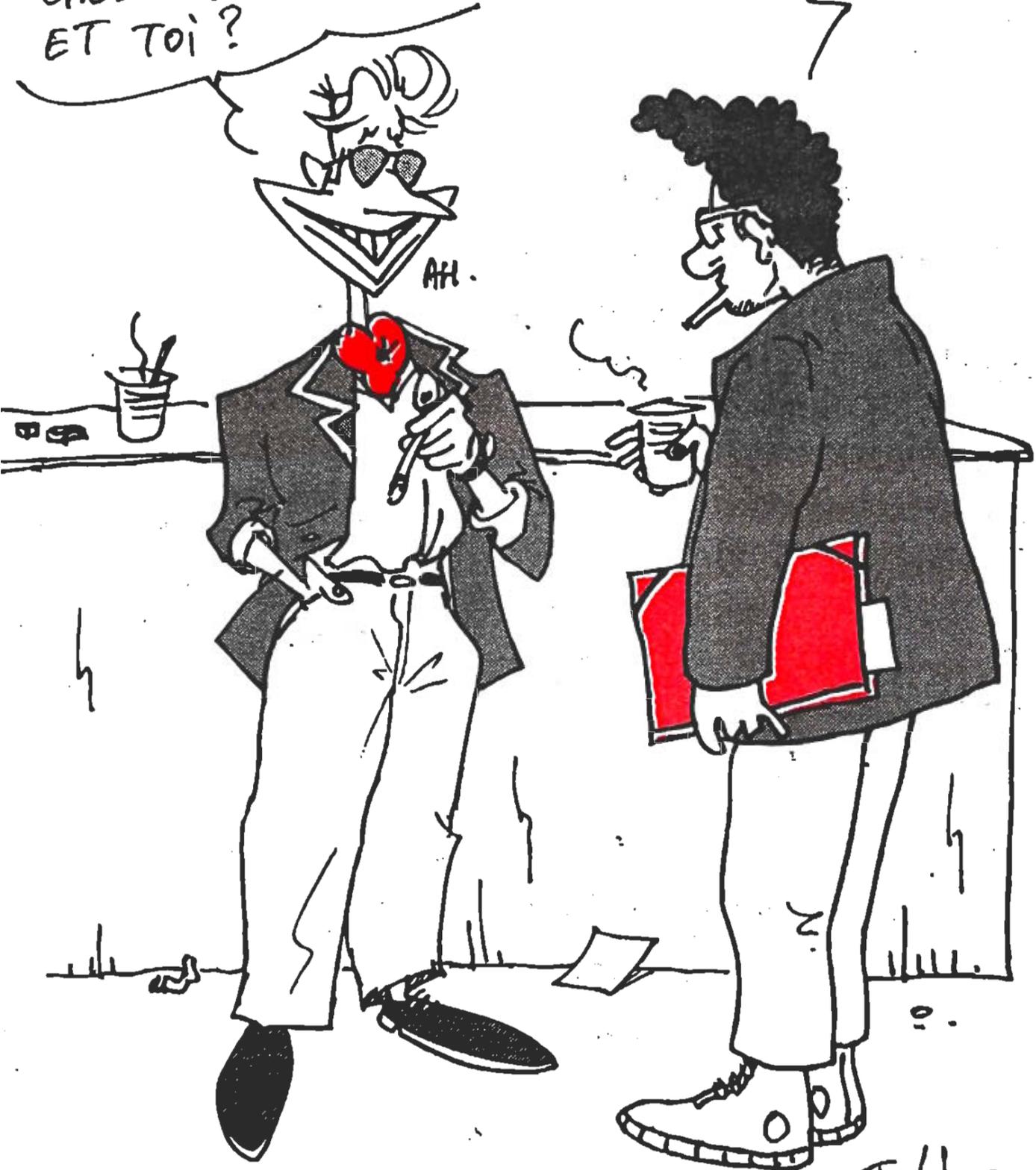
**ET BIEN, IL PROPOSE AUSSI:**

- Un VUE encadrement pédagogique: 25 PAR 10
- Justice sociale: DOUBLEMENT du nombre et du montant des bourses
- Equipement et BIOPROFESSORAT des laboratoires et des salles de TP.
- ORIENTÉ des études: Zéro franc d'inscription
- APPLICATION concrète des mesures positives signifiées dans la "réforme Long" (suppression d'une ligne sur le VUE de l'Université en 1<sup>er</sup> cycle, 20 dans toutes les Universités)

carte (disponible auprès des adhérents de l'UNEF) à envoyer au ministre de l'enseignement supérieur F. Fillon

MOI J'AI UN MAGISTÈRE  
"DYNAMIQUE SUP'DE COM'  
TECH' APPLIQUÉE" DE  
CHEZ RHÔNE-POULENC.  
ET TOI ?

UN DEUG DE BIO  
"RILLETTES DU MANS".



Toulal93

# EXAMENS : LES MILLE ET UN ENNUIS

Malgré une idée reçue pas tout à fait innocente, un examen ne sert pas à sélectionner. Il sanctionne le travail du candidat en évaluant ses connaissances et sa façon de les utiliser. Il arrive pourtant que l'examen dérape. Pour des raisons peu pédagogiques ! Quand l'examen se transforme en traquenard organisé, il n'y a pas de raison pour se laisser faire. Le Nouveau Campus a planché sur ce sujet sensible.

**L'**accès à l'Université est, théoriquement, libre à tous les titulaires du bac. Pas de concours d'entrée, pas de "numerus clausus", chacun peut y accéder. Pourtant les universités utilisent mille et une manières pour adapter le taux de réussite au nombre de places dans l'année suivante.

Inscrite en deuxième année de Droit, Muriel a fait le maximum pour mettre tous les atouts de son côté pour le jour de l'examen.

Pourtant, comme l'ensemble de son amphî, quelle n'a pas été la déception ce jour-là à la lecture du sujet ! Rien à voir, de près ou de loin, avec ce qu'elle a pu faire en cours et en TD. Et à toute demande d'explication, le prof répond par un dédaigneux "vous n'avez qu'à savoir !".

Étudiante studieuse s'il en est, Muriel vient d'être confronté à une des plus hypocrite forme de sélection : le saccage aux examens !

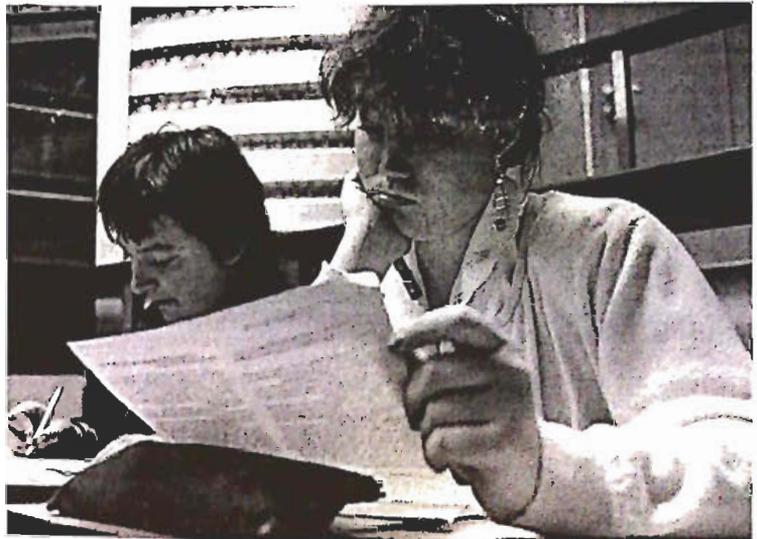


Au départ c'est une question d'ambiance, où le chacun pour soi règne et les apostrophes du style "vous êtes nuls..." le niveau n'a jamais été aussi déplorable... sont légion. C'est en procédant ainsi qu'on arrive à faire croire à des amphîs entiers qu'ils n'ont aucune chance de réussir et n'ont pas leur place à la fac. Manière de peine voilée pour nous traiter d'ignares et d'imbéciles. Et de compter sur le découragement de quelques uns.

## LA DANSE DU SCALP !

Sujet hors programme, absence d'anonymat des copies, de double correction, attribution d'UV à la tête du client, rattrapage aléatoire... Le tout dans un climat d'arbitraire des plus douteux où l'obtention d'UV (ou pas) est souvent affaire de érites bien peu pédagogiques. Où enseignants et présidents de Jury sont souvent aux abonnés absents, quand on veut des explications.

Résultat à l'arrivée : un étudiant sur deux quitte la fac sans diplôme. Mal orientés ? "Pas faits pour l'université" ? Ont trouvé mieux ailleurs ? Une telle proportion écarte d'emblée ces explications. Des explications d'ailleurs bien pratiques : en faisant culpabiliser l'étudiant recalé, on évite soigneusement toute remise en cause de nos conditions d'études. Or, dans un toujours plus grand nombre d'UFR, ce qui détermine l'obtention de l'examen, c'est le manque de moyens de l'enseignement supérieur. En effet, lorsque la seule logique est de



gérer la pénurie (de locaux, de profs, de matériels) le calcul est simple : il s'agit d'adapter le nombre d'étudiants au nombre de sièges en amphî. Ou au nombre de labos. Ou bien encore au nombre d'allocations... Une équation qui fait des dégâts. Combien de décisions injustes engageant l'avenir de milliers d'étudiants ?

Interrogé à ce sujet, le ministre déclare ne pas tenir de comptabilité des recours. De toutes façons, combien d'entre nous connaissent l'existence de ces recours ? Et combien se disent "il vaut mieux laisser tomber, sinon l'année prochaine je serais grillé" ?

## QUE FAIRE ?

L'étudiant a des droits. Ils ne disparaissent pas lors des examens. Ne comptons pas sur la bonne volonté de l'administration pour les faire respecter à notre place. A nous de les rappeler : un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ! En premier lieu, c'est être interrogé sur des connaissances portant sur le contenu de nos cours. D'autre part, ce qui a été prévu pour l'examen doit être tenu. Un exemple Lillois : avant un "terminal" de Latin il avait été convenu que l'utilisation d'un

dictionnaire serait permise. Le jour "J", cette disposition est remise en question : "dictionnaires interdits !"

On rouspète, on s'interroge ; finalement, sur la proposition de Malou, c'est tout l'amphî qui sort en décidant de ne pas passer l'examen dans ces conditions. Dix minutes plus tard, les sujets étaient distribués, ... et les dicos autorisés !

## GUERRE DES NERFS

L'étudiant a droit à la réussite. Bizarrement, ce n'est pas si évident que cela. En Licence d'Histoire à Lyon, les étudiants prennent connaissance de l'emploi du temps des partiels : démentiel ! De 8 heures à 20 heures avec une pause d'une demi-heure. Des conditions peu propices à la réussite. Profs et administration se renvoient la balle pendant une semaine, rien ne bouge. Une pétition circule. Une après-midi elle est remise au secrétariat par une trentaine d'étudiants. Trente, ça n'est pas tout l'amphî. Mais ça fait beaucoup dans un secrétariat. Et sur la pétition, il y a 120 signatures. Le lendemain, ce qui n'était pas possible la veille était réalisé. La "journée d'enfer" était répartie sur deux jours.

Mais parfois le "saccage" est

moins voyant, plus personnel. Dans ce cas-là, il faut demander à voir sa copie, rencontrer l'enseignant. Si cela n'aboutit pas, il y a la possibilité de demander une double correction par un autre enseignant et d'intervenir auprès du directeur d'UFR et du Jury d'examen. La plupart du temps, on tentera de vous dissuader d'aller jusque-là.

Les précheurs de bon conseil ne manquent pas. Sauf qu'eux, en général, ils ont leur carrière derrière eux. Redoubler une année est un luxe souvent cher payé. Alors n'économisez pas votre détermination ! Et si le prof "saqueur" est justement le directeur d'UFR ? N'hésitez pas : allez plus "haut" (Président de l'université, Recteur). En sachant que vous aurez plus de poids accompagné.

Pour cela, contacter l'association UNEF et les élus étudiants s'avère très utile : ils savent où aller et à qui parler. Enfin, vous avez aussi la possibilité de porter l'affaire devant le Tribunal Administratif.

De toutes façons, si vous vous sentez lésés et que cela entraîne des conséquences "fâcheuses", réagissez. Qu'est-ce que vous avez à y perdre ? Qui ne tente rien... n'a rien !

Benjamin RICHARD

## EXAMENS : NOS DROITS

Vieille revendication étudiante et conséquence directe du mouvement contre le projet Jospin, toute une série de droit ont été arrachés par les étudiants sur la question des examens :

### Sessions de rattrapage :

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôle des connaissances par an. Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières, l'intervalle entre ces deux sessions ne peut être inférieur à deux mois

(Arrêté du 26.05.92 art. 18). Remise en cause à plusieurs reprises, la session de rattrapage et plus précisément la session de septembre est une nécessité pour un grand nombre d'étudiant en particulier salariés. Il faut néanmoins être vigilant en particulier sur le fait que les "dispositions pédagogiques particulières" le soient réellement et ne servent pas de prétexte.

### Pas de note éliminatoire :

"la compensation au sein de chaque module se fait sans note éliminatoire" (Arrêté du 26.05.92 art. 18) ;

### Maintien des acquis :

"les modules obtenus par l'étu-

diant sont définitivement acquis". (Arrêté du 26.05.92 art. 18).

### Droit de voir sa copie :

"de plus les étudiants ont droit sur leur demande à la communication de leur copie et à un entretien". (Art 20 arrêté du 26.05.92).

### Modalités :

"l'université est obligée de porter à la connaissance des étudiants les modalités du contrôle des connaissances, et du repêchage. Et cela, au plus tard un mois après le début des cours".

## Oral, ô désespoir !

Enfin, prête pour le jour J. Pas d'inquiétude : j'assure, tu parles, j'ai bossé comme une folle : droit "constit", droit pénal, droit des affaires, droit du travail. Et cette fois j'en suis sûre, ça va payer ! D'autant plus que je n'ai rien oublié : au ramage, j'ajoute le plumage. J'y vais d'une mini jupe classieuse (surtout ne soyons pas vulgaires !), d'une veste Agnès B (ne soyons pas trop, trop clean !), d'un zeste de fond de teint pour la bonne mine (en laissant quelques cerneaux question de souligner le poids de mes nuits laborieuses), enfin affichons un sourire timide, l'examineur ne m'en sera que plus reconnaissant.

Pour être reconnaissant, il l'aurait été ! Après m'avoir examiné... sous toutes les coutures. Mais comme je restais muette à ses exigences, il m'a plantée. Droit constit', droit civil, droit inter, droit du commerce, j'étais incollable. Mais c'est idiot, j'avais oublié de réviser le droit de culissage !

Marie-Françoise

# MUTUALISME : A QUOI ÇA SERT ?



**INTERVIEW de Monique VERRECCHIA, Présidente de la Mutuelle Familiale**

**Le Nouveau Campus : Le mutualisme, pour beaucoup d'étudiants, ça ne veut pas dire grand chose. Et vous, comment le définissez-vous ?**  
**Monique Verrecchia :** Le mutualisme, c'est à la fois une forme d'organisation démocratique et un état d'esprit au sens où des gens se regroupent volontairement ; par leurs cotisations, ils créent une caisse de solidarité dont ils usent pour se prémunir sur le plan de santé, en cas de pépin pour compléter les remboursements de la Sécurité Sociale, ou pour une prévention. C'est en quelque sorte l'entraide et la solidarité organisées, mais aussi gérées par les mutualistes eux-mêmes.

Le mutualisme, c'est aussi l'expression d'une éthique : c'est-à-dire une conception non lucrative de la santé et du bien être de chaque individu. Les cotisations versées sont utilisées au service exclusif des mutualistes, sous la forme de prestations, mais aussi sous la forme de réalisations sanitaires et sociales correspondant aux besoins exprimés par les mutualistes (centres de santé, centres optiques, dentaires, etc...).

**NC :** Aujourd'hui, un étudiant sur deux est très mal "couvert" et un sur trois ne l'est pas du tout. Parmi les raisons, les coûts prohibitifs des mutuelles étudiantes, chères par rapport au budget des étudiants. Vous y voyez quelles conséquences ?

**M.V. :** La faiblesse des remboursements de la Sécurité Sociale a une double conséquence :

- tout d'abord, ce sont les mutuelles qui supportent tout ou partie de la différence entre remboursements de la sécurité sociale et dépenses réelles de santé.

Plus la part à la charge des mutuelles est importante, plus cela a des conséquences sur le niveau de la cotisation, les ressources de la mutuelle provenant exclusivement de la cotisation de ses adhérents.

une autre conséquence très grave est le fait que des jeunes renoncent à se soigner, par manque de moyens financiers. C'est profondément injuste et témoigne d'une véritable régression par rapport aux objectifs assignés à la Sécurité Sociale lors de sa création.

Voilà notre action pour une revalorisation véritable des prestations versées par la Sécurité Sociale qui doit garantir à chacun un véritable

accès aux soins.

Pour éviter à nos adhérents toute avance financière aussi bien pour les médicaments que pour les soins, analyses, radios, hospitalisation etc... nous disposons d'un vaste réseau tiers payant de 8 000 professionnels de santé en Ile de France, complété par nos propres centres (optiques, dentaires, etc...).

**NC :** Des inquiétudes planent sur l'avenir de la Sécurité Sociale. Quelle est votre intervention sur cette question ?

**M.V. :** Notre mutuelle, au sein des Mutuelles de France, mène une action permanente pour que la santé et la solidarité deviennent des priorités nationales. C'est une question fondamentale pour assurer le respect du droit à la santé. Elle se pose avec d'autant plus d'acuité que les désengagements imposés à la Sécurité Sociale, au nom du déficit, nourrissent les exclusions et encouragent les dérives commerciales de la santé.

Les 2 000 mutualistes réunis en Convention Nationale en janvier dernier, ont notamment mis en avant des propositions pour une Sécurité Sociale de notre temps :

- en matière de couverture sociale, pour une revalorisation des remboursements en optique et dentaire.

- en matière de prévention afin que la Sécu évolue vers une conception plus préventive de son action.

- en matière de financement afin que, comme à sa création, la Sécu contribue au développement économique. Pour ce faire, ses ressources doivent s'appuyer sur les richesses créées par l'entreprise, et non pas exclusivement sur la masse des salaires. Les revenus financiers spéculatifs devraient

participer à même hauteur

que les cotisations versées par les salariés. Il faut savoir qu'une telle disposition aurait permis à la Sécu, aujourd'hui en déficit, d'avoir 1 000 milliards de francs en plus dans ses caisses !

Contribuer à préserver la solidarité comme moyen de traiter des questions de la santé, c'est notre manière de faire avancer le progrès social.

Contribuer à préserver la solidarité comme moyen de traiter des questions de la santé, c'est notre manière de faire avancer le progrès social.

Contribuer à préserver la solidarité comme moyen de traiter des questions de la santé, c'est notre manière de faire avancer le progrès social.

Contribuer à préserver la solidarité comme moyen de traiter des questions de la santé, c'est notre manière de faire avancer le progrès social.

Contribuer à préserver la solidarité comme moyen de traiter des questions de la santé, c'est notre manière de faire avancer le progrès social.

Contribuer à préserver la solidarité comme moyen de traiter des questions de la santé, c'est notre manière de faire avancer le progrès social.

Contribuer à préserver la solidarité comme moyen de traiter des questions de la santé, c'est notre manière de faire avancer le progrès social.

Contribuer à préserver la solidarité comme moyen de traiter des questions de la santé, c'est notre manière de faire avancer le progrès social.



Propos recueillis par Jean Brisson

## STATS-FACTS

Selon une enquête de la "Direction de l'Évaluation et de la Prospective" (DEP) du ministère de l'Éducation Nationale, nous sommes 1,676.000 étudiants à être inscrits en 1992-93 dans les principales filières du supérieur, soit 88.000 de plus qu'en 1991. Pour la rentrée 1993-94, le nombre d'étudiants devrait augmenter de 75.000 et de plus de 54.000 pour celle de 1994-95. Les IUT quant à eux, connaissent une progression d'effectifs de 10 % par an tandis que les STS continueront à enregistrer un recul du nombre des bacheliers technologiques et que les flux d'entrée en classe préparatoire devraient peu augmenter... Toujours selon la DEP, on comptait en 1980 23,4 % d'enfants d'ouvriers et d'employés. Dix ans plus tard, on en trouve (seulement) 24,3 % ! Concernant l'aide sociale, 14,7 % des étudiants inscrits en 91-92 ont bénéficié d'une bourse, soit un pourcentage en retrait de 0,1 % par rapport à l'année précédente... Au niveau encadrement, en 1990-91, ce taux était de 4,1 enseignants et de 3,4 ATOSS pour 100 étudiants. Trois ans auparavant, celui-ci était de 5,1 profs et 4,5 agents pour 100 étudiants. Vous avez dit priorité ? Enfin, combien coûte un étudiant ? Selon la "DEP", de 1988 à 1990, la dépense moyenne (calculée en franc constant valeur 1980) pour former un étudiant a reculé de 4,9 %. De 1991 à 1990 ce coût moyen c'est à nouveau réduit de 3,5 % !

## PRÉCARITÉ

On dénombre cette année plus de 52 000 emplois Contrats-emploi-solidarité (CES) dans l'Éducation Nationale. Ces "petits boulots" servent à masquer notamment le manque de postes d'ATOSS et occasionnellement à faire descendre la courbe du chômage... A noter que près de 75 % de ces contrats précaires sont des femmes, que 31 % ont un poste de secrétaire et 23 % de "ménage". Alors qu'il manque des milliers de postes d'ATOSS, pourquoi ne pas les embaucher pour leur donner un statut et surtout permettre de les rémunérer normalement ? Car il ne faut pas avoir fait "maths sup" pour deviner qu'il est difficile aujourd'hui de vivre avec 2 500 francs par mois...

## BONJOUR !

Forte de plus de 150 000 adhérents et de 14 syndicats, la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) vient de naître. Elle regroupe tous les syndicats et tous les syndiqués qui souhaitent faire vivre dans le secteur éducatif un syndicalisme vivant, démocratique, indépendant et pluraliste, à cent mille lieux des pratiques de la direction de la FEN qui les a récemment exclus par un coup de force. Composent la FSU (dont le nouveau président est Michel Deschamps) : le SNA-SUB (bibliothécaires) ; SNPI-EN (inspection de l'Éducation Nationale) ; SNETAA (technique) ; SNEPCEN (physiciens) ; SNE-SUP (supérieur) ; SNICS (infirmières et conseillers de santé) ; SNES (second degré) ; SNP-IUFM (profs des IUFM) ; EPA (Éducation populaire) ; SNU-IPP (Instit.) ; SNUASEN (assistantes sociales) ; SNPES-PJJ (éducation surveillée) ; SNETAP (technique agricole) et SNEP (EPS). Le Nouveau Campus et l'UNEF adressent leurs meilleurs vœux de réussite à nos amis de la FSU.

Une nouveauté dans l'édition :

## "L'ANNEE SYNDICALE 92"

Un outil indispensable de références et de documentation à destination de tous ceux qui sont concernés ou s'intéressent à la vie sociale de notre pays : étudiants, chercheurs, militants, journalistes etc...

### AU SOMMAIRE :

Une analyse de la situation syndicale pendant l'année.

Une chronologie mensuelle des initiatives et actions syndicales dans les diverses corporations.

Un rappel des événements politiques et sociaux.

Les prises de position les plus marquantes des divers leaders syndicaux.

Une présentation des Congrès des confédérations tenus pendant l'année : CGT, CFTD, FO, FEN, CISL.

Les résultats des élections Prud'Homales.

**L'ANNEE SYNDICALE**  
**L'ANNEE SYNDICALE**  
**L'ANNEE SYNDICALE**  
**L'ANNEE SYNDICALE**

**92**

### BON DE COMMANDE

A retourner à LA VIE OUVRIERE 33, rue Bourel 75168 PARIS CEDEX 19 Tél. 1 40 40 36 36

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL À RÉGLER
3301	L'ANNEE SYNDICALE		40 F	

Indiquez, si possible, votre numéro de compte

Nom  Prénom

Rue  N°

Code postal  Ville

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LE RÈGLEMENT (ne peut être mis sur compte).

UNEF

# 'SANTA SANGRE'

**"C"** est l'histoire d'un enfant qui devient fou car traumatisé par son père, directeur de ciné et alcoolique, et sa mère, religieuse fanatique. Son père, dans une crise de jalousie, coupe les bras de sa mère. Celle-ci prend alors possession de la volonté et des bras de son fils : chaque fois qu'il a une maîtresse, elle utilise ses bras et la tue. Il essaye de se libérer de cette folie.

Voici résumée l'intrigue de Santa Sangre par son auteur : Alejandro

Jodorowsky. Sélectionné à Cannes et Grand Prix du festival du film fantastique de Paris en 1990, Santa Sangre est un choc salvateur, d'une beauté rare. Pour illustrer ce conte de fée moderne, oscillant entre Cocteau et Fellini ("un critique a dit de mon film que c'était Psychose de Hitchcock filmé par Bunuel !"), Jodorowsky s'inspire du dynamisme des films d'horreur. Mais ce n'en est pas un. C'est un film symbolique, lyrique. Sa violence est celle des rêves, sa force celle de la liberté poétique. Véritable oeuvre picturale (impr-

taison des couleurs) Santa Sangre revendique ses artifices et fourmille de références à la création artistique. Le fils et la mère forment une sorte de Pygmalion assassin doublé et divisé. Ce déchirement, lié à nos rapports à la mère, est présent au plus profond de nous-mêmes (merci monsieur Freud...).

Dans toute son oeuvre, Jodorowsky développe un rapport au spirituel, au sacré : le parcours du héros de Santa Sangre est une ascèse. Il porte sa mère comme sa croix, souffre son calvaire et réalise son ascension vers la sainteté à travers l'épreuve du sang purificateur.

Soulignons enfin la superbe composition des acteurs, particulière-



"Psychose filmé par Bunuel"

ment celle d'Axel Jodorowsky (la folie géniale serait-elle génétique?) et de Blanca Guerra.

Ce "Sang Sacré" est à boire de toute urgence. Et sans modération. Dominique TOULAT

## ENTRETIEN avec le réalisateur

Le chilien Alejandro Jodorowsky est un artiste touche-à-tout : littérature, théâtre, mime, cirque, musique, et cinéma. Les grands esprits se rencontrent, il travailla avec Arribal, Topor, Moebius, le mime Marceau, Maurice Chevalier... Santa Sangre fait suite à des films tels que Tusk, La Montagne Sacrée, El Topo. Rencontre avec un poète fou de vie.

**JODOROWSKY :** - "Santa Sangre est un film thérapeutique sur la guérison d'une folie. C'est aussi un film sur la conquête économique du Mexique par les USA : c'est un gringo américain lanceur de couteaux qui coupe les bras de la femme mexicaine... On retrouve en France ce désir de se vendre aux USA, notamment dans le cinéma. C'est insensé : on est tous conquis !

**Nouveau Campus :** - Vous êtes attiré par ce qui est méprisé ?

**JODOROWSKY :** - Je ne ferai pas de film sur Renoir ou Van Gogh car ce sont des valeurs acceptées. Ce sont les données non-intellectuelles, non-culturelles, méprisées, qui enrichissent l'Art. J'aime le comique, la violence, la poésie exagérée, le Grand Guignol.

**Nouveau Campus :** - Vos films revendiquent une liberté artistique totale...  
**JODOROWSKY :** - Ma qualité, c'est d'être libre. J'arrive à des extrêmes. J'aime le cinéma qui me donne des images fortes que je n'oublierai jamais. L'Art est une expression libre, comme un rêve. Il doit être chaotique et tout se permettre. Pourtant, je n'arrive pas à faire des films absolument décadents ; derrière l'esthétique, j'ai une éthique. Aujourd'hui la télé est un monstre qui limite le cinéma d'auteur. Il est de plus en plus difficile de s'exprimer en toute liberté et en toute poésie. Il n'y a que quelques fous qui le font encore. Je suis un de ces fous !

Propos recueillis par Dominique TOULAT

## NOS DROITS

### EMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTIONS ILLICITES

Les Présidents d'université ne s'en cachant pas, ils veulent faire payer davantage les étudiants et n'hésitent plus à présenter les droits d'inscriptions supplémentaires comme la solution au financement de l'université. C'est inacceptable dans son principe même, avec la remise en cause du libre accès à l'université, et l'accentuation de la sélection sociale. Ainsi à Lille II, l'IUP impose des droits supplémentaires de 7 000 frs/an... Et en plus, c'est totalement illégal.

En effet, en vertu de la législation actuelle, seul le ministère peut fixer des droits d'inscription. Toute décision des universités de fixer d'autres droits (frais de dossier, de gestion, photocopies...) est illégale, d'autant plus si l'inscription à la fac est subordonnée au paiement des droits supplémentaires. Nous sommes dans notre droit le plus légitime d'exiger le remboursement par l'université de ces droits illicites.

#### MODELE de lettre à adresser aux Présidents avec accusé de réception.

NOM  
Prénom  
Adresse

Monsieur le Président  
Université de

Monsieur,  
En début d'année, je me suis acquitté de mes droits d'inscription pour l'année 1992/93. J'ai payé Frs. or récemment, j'ai appris que, seuls étaient obligatoires pour être régulièrement inscrit, les droits dont le montant est la loi n° 51598 du 24 mai 1951. Ces droits nationaux se montaient à 628 frs.

Il n'était pas signalé, lors de l'inscription, que les droits supplémentaires fixés par l'université, étaient facultatifs. L'inscription et la délicate contribution annuelle dénommée : ("frais de gestion" "frais de dossier, contribution pépicielle", "prestation pédagogique"... suivent les universités...]

En conséquence de quoi, je vous demande de bien vouloir alerter vos services afin que les ("frais de gestion") que j'ai versés, me soient remboursés ; c'est à dire la somme de : F

En espérant que ma demande sera prise en compte, et dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

\* Adapter à la situation

Signature

## Billet

### Paris XIV pour tout le monde !

Entre le franchouillard "reality show" et le sitcom matinal, voici "Hélène et les garçons" !

Prenez donc trois jeunes filles en fleur et trois honnêtes damoiseaux, rangez les par paires, et à l'orée de chaque semaine, assaisonnez le tout d'un zeste d'imprévu ; retour d'un ex-petit ami rusé, passage raté du héros chez un coiffeur maladroit, coup de soleil cuisant pour une des belles...vous obtiendrez en substance le scénario. Les mauvaises langues vous diront que c'est débilissime, que ça a la saveur d'un Big-Mac, l'éloquence d'un verset de Rika Zarai. Mais, ce serait omettre la donnée majeure, à savoir qu'"Hélène..." cible notre condition de futurs grands intellectuels.

Sceptiques? Soyons donc un instant critiques ! Le choix même du titre n'est-il pas révélateur d'un élan progressiste durement freiné? "Hélène..." c'est le pari du groupe et de la femme comme leader. Les féministes, félicitons - nous en, marquant des points ! Et je n'en ai pas fini... Les décors de la série, n'offrent-ils pas en soi, une perspective au mouvement étudiant? Cafét stylée avec serveur, Svp. (La panacée pour ceux qui exècrent rapporter les plateaux), cité-U, nid d'amour, où les nanas peuvent s'épancher, le soir venu, sur leur vie sentimentale ( Reste seulement à obtenir la Pole position pour la douche...), local octroyé par la fac pour faire de la musique ..

Ouf, nous en arrivons au mortel chamière de la lutte ! Car "Hélène..." c'est la riposte au quotidien : rappelez vous ce moment inoubliable de justice sociale, où les garçons décident de jouer pour financer les études de Nathalie, la peste du campus ( Plus héroïque que débloquer le FSU, non? ) ou encore la mobilisation pour que Cathie obtienne son transfert pour Toulouse. Au rendez-vous, solidarité aussi. Ainsi dans les prochains épisodes, nous apprendrons si Johanna, la sémillante texane, sera accueillie par Pasqua à retrouver les puits de pétrole de son gris pays..

N'en doutons pas nos héros réussiront... D'ailleurs, Bouygues s'y est engagé... A ce compte là, moi aussi j'ai pris ma décision : l'an prochain, je m'inscris à Paris 14

M.E.

Etre plus nombreux, c'est être plus forts pour se défendre  
Rien n'est plus efficace que de s'organiser pour gagner  
MOI AUSSI, JE REJOINS L'UNEF

Abonnement 1 an = 50 F + Soutien 200 F  
(Nouveau Campus + Guide de l'étudiant)

Nom ..... Prénom .....

Ad. Rése. ....

Chèque sur titre de FE-UNEF 52, rue Edouard Pailleron - 75019 Paris - Tél : 42.45.84.84

Le Nouveau Campus, journal de l'Union Nationale des Etudiants de France  
ISSN 0180-0027 - Supplément UNEF-Inform CP 1142DE73

52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris - Tél : 42.45.84.84 - Fax : 42.45.51.42  
Directeur de la publication: Bob Inley - Rédacteur en Chef: François Toulat - Comité de Rédaction: Kati Corbant, Marie-Noëlle Bertrand - Ont collaboré à ce numéro: Jean Branon, M.E., U.B., Benjamin Richard, Kati Corbant, Dominique Toulat, Yolande, N. Faugier, Hermann Guign, Marie-Françoise - Photos: Delphine Poyet, Marie-Noëlle Bertrand, Joël Lumin, Pierre Pylkowicz - DR - Dessins: Toulat - Service Publicité: Jennifer - Montage-photographie: DGC Nakara - Paris - Impression: SEPCO, 06340 La Trinité - Tirage Mai 93: 150 000 exemplaires. Tous droits réservés. © 05/1993

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Université ..... Filière .....  
Téléphone .....  
Bulletin à découper ou à reproduire et à renvoyer à UNEF • 52, rue E. Pailleron • 75019 Paris